



- ENQUETE PUBLIQUE SDRIF -

Monsieur NAU
Commissaire Enquêteur SDRIF

Vaires sur Marne le 26 avril 2013

Nous sommes contre Le projet d'implantation d'une plate-forme multimodale rail-route sur la gare de triage de VAIRES/CHELLES (ZAC Triage Sud de Vaires et ZAC de la Trentaine de **CHELLES**). Trop près des habitations de **VAIRES SUR MARNE** cet ancien projet a déjà été refusé par les habitants de Vaires en 2002. Une pétition lancée par notre association avait alors recueilli 462 signatures. Le Président de Région, le Président du Conseil Général, les Maires de Chelles et Vaires ainsi que les Présidents de la SNCF et RFF autorités compétentes et décisionnaires en avaient été informés. Le Maire de Vaires, à l'époque, Madame Querci, nous avait indiqué que l'emplacement choisi était trop proche des habitations.

Force est de constater que le projet de modification du SDRIF indique clairement que l'emplacement du triage SUD et de la Trentaine prévu dans le projet initial reste d'actualité et qu'un développement plus important est envisagé puisque l'on peut y voir figurer une plate-forme multimodale ferroviaire d'intérêt national et une plate-forme portuaire d'intérêt régional à laquelle s'ajouterait une plate forme portuaire 3 pointe de Gournay.

Sachant que ces équipements génèrent des allers et retours de poids lourds en continue de jour comme de nuit. C'est un flux considérablement augmenté de semi -remorques et d'automobiles déjà important qui emprunterait cet axe routier de la **liaison sud** de Chelles devenue une déviation de la RN 34 depuis environ 10 ans, avec **la promesse et l'engagement des élus du maintien à 2 voies**. Ces véhicules emprunteraient le Chemin des Carriers, portion de cette route longeant le canal, très proche de la ZAC des Pêcheurs.

Par ailleurs, les manœuvres de transferts des conteneurs toujours bruyantes s'y ajouteraient.

Nous ne pouvons accepter les nuisances et la détérioration de l'environnement en bordure des quartiers :

- de la ZAC des Pêcheurs (le notre) et des HLM des Pêcheurs, longeant le Chemin des Carriers,
- du Triage de Vaires et des HLM Paul Algis très proches de la future implantation,
- du futur quartier Casterman au Nord du Triage dont le schéma prévoit une forte densification.

Cela impliquera une augmentation considérable du bruit, la dégradation des conditions de sécurité pour nous et nos enfants, la détérioration très importante de la qualité de l'air, contraires à toute notion de développement durable.

Ce projet de SDRIF qui prévoit de fortes densifications urbaines sur l'ensemble de la ville de Vaires, nous semble en contradiction avec le projet envisagé. N'oublions pas la très forte densification urbaine de Chelles notamment du quartier Casterman, qui doit empiéter à terme sur le triage Nord, proche du projet. Nous considérons que toute la ville de Vaires (que vous prévoyez plus dense) se verra impactée par les nuisances alors qu'elle subit depuis longtemps celles de la ligne SNCF plus au nord : la ville se trouvera ainsi « coincée » entre deux couloirs de nuisances sonores et pollution de l'air.

Cette implantation s'inscrit en contradiction avec la présentation de la création de la ZAC triage Sud faite en réunion publique récemment. En effet, le Président de la Communauté d'Agglomération Monsieur MARION répondait clairement à l'une des questions posées par le Président de l'association et ce, en présence de Monsieur PLANCHOU Vice Président du Conseil Régional en charge de l'économie, que seule une plate-forme de distribution des colis à l'échelle de la Communauté pourrait y être installée. Il ajoutait qu'il n'était nullement question d'y implanter des entrepôts logistiques peu générateurs d'emplois. Sachant que l'implantation d'une plate-forme multimodale génère des entrepôts à proximité, nous mesurons bien alors ces contradictions.

De plus, nous vous indiquons que le site de la base nautique de VAIRES situé dans un environnement exceptionnel et que vous envisagez de moderniser constitue un espace de détente très fréquenté par les Franciliens. Ce site est situé à proximité immédiate de la liaison sud de Chelles (Chemin des Carriers). A notre sens, il y a encore contradiction avec une augmentation des nuisances dues à la circulation intense des poids lourds : même une protection par le merlon de terre ne peut empêcher la pollution.

Le triage de Vaires, trop longtemps délaissé par les autorités SNCF et RFF qui y ont laissé se développer des friches, ne nous semble plus adapté à des implantations à fortes nuisances dans la mesure où se sont développées de fortes urbanisations autour (dont fait partie notre ZAC).

A notre sens, la conception même du triage dans sa configuration et emplacement actuels n'est plus concevable, cette plate-forme ne le dynamisera pas.

Nous considérons que de tels investissements importants doivent financer des équipements dans des sites éloignés des zones urbaines, à proximité des axes routiers importants pour diminuer les temps de parcours d'approche, à cet égard, force est de constater que dans la plupart des cas, de tels équipements sont installés en périphérie des villes pour s'inscrire dans la modernité et le développement durable.

En conséquence, nous refusons:

- **que le quartier ne devienne un vaste échangeur entre Chelles, la SNCF, le canal et l'A104,**
- **que notre quartier longtemps délaissé par les autorités continue d'être maltraité,**
- **que le développement industriel se fasse au détriment de la santé physique et morale des êtres humains,**

Toutefois, conscients de la nécessité du développement du ferroutage, la recherche d'un site doit s'effectuer en dehors de la zone prévue, **ne pas nuire en aucune façon aux habitants** et se situer le plus proche possible de la Francilienne, du rail et des voies d'eau.

Sur le territoire, nous avons proposé le site de la ZAC de Launay (ex EDF) qui dispose d'un faisceau de voies et se situe à proximité de la Francilienne et non loin de la Marne (EDF y recevait du Charbon par péniches). Il convient de noter que ce site actuellement vide peine à trouver des entreprises pour s'y installer. Ce site (en utilisant éventuellement les terrains laissés libres sur Pomponne dans l'axe de la ligne TGV) nous paraît le mieux adapté non seulement au ferroutage mais aussi comme plate-forme portuaire.

Nous allons communiquer votre projet à nos adhérents et le mettre sur notre site ainsi que nos remarques.

Si nous n'étions pas entendus, nous nous réservons la possibilité d'agir par tous les **moyens légaux et appropriés**.

Veuillez agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour l'Association des Habitants de la Zac des Pêcheurs

Le Président

Philippe ROUSSEAU